1414, 17 juin. - Vannes

Autorisation donnée par le duc Jean V aux cordeliers de Vannes de construire une porte pour clore leur cimetière.

AD56, 49 H 2

[En marge haute : « 17^{me} juign 1414 »]

/1/ Jehan, duc de Bretaigne, conte de Montfort et de Richemont, à touz ceuls qui ces presentes lettres verront ou orront, salut. Savoir /2/ faisons que, en l'onnour de Dieu et de monseign eur Saint Franczoys, nous avons octrié et par ces p*rese*ntes octrions de n*ost*re don /3/ et grace esp*eci*al es freres minours de nostre ville de Vennes congé et licence de faire fere et ediffier une porte en la terre /4/ par laquele l'en entre ou cimitere du convent desdiz freres minours entre le mur de leur jadin¹ d'une part et la maison /5/ Jehan Laurens d'autre, en volant qu'ilz y ediffient ladicite porte o² sa closture et edificacion de mur y appartenant affin /6/ que leur dit cimitere puisse estre cloux et fermé ainsi qu'il appartient pour obvier à pluseurs inconveniens qui par /7/ deffaut de ce pourroient ensuir. Et pour ce faire et ediffier, leur transportons tout le droit, raison et action que avons /8/ et avoir povons en icelle place et la leur amortissons, y faisant ladie le porte et edifficacion d'icelle. Si mandons et /9/ commandons à noz sen*ech*al, alloué et procure*ur* de Broerec, leurs lieuxtenanz et à ch*ac*un p*rese*ns et à venir, à qui de ce puet et /10/ doit appartenir, que de nozdiz don, grace et octroy ilz et chacun d'eulx en son temps facent, seuffrent et laissent joir et user /11/ entierement, plainem*en*t et paisiblement lesdiz freres minours senz sur ce leur faire ou donner, ne souffrir estre fait /12/ ou donné aucun ennuy, destourbier ou empeschement en quelque maniere que ce soit. Et coppie de ces presentes vauldront /13/ de ce garant et descharge à celui de nozdiz officiers qui mestiez en aura. Car ainsi le volons. Donné en nostre ville de /14/ Vennes le XVIIe jour du mois de juing l'an mil quatre cens et quatorze. Constat de la rasure « la terre » don né comme dessus. Des Marays.

/15/ Par le duc de son com*m*andement

[Signé:]

Des Marays

¹ Sic. Mis pour « jardin ».

² Signe utilisé pour le mot « avec ».